

Exploitation - Tertiaire - Maintenance

Métro Bus

Ingénierie

Les retraités
de la

Le Magazine des retraités RATP



n° 278 - Janvier - Février - Mars 2008 - Prix : 6€

Union Syndicale CGT de la RATP
85, rue Charlot - 75140 PARIS Cedex 03
Téléphone: 0148876216 - 0963409751 - Fax: 0148876255
Contact courriel: usr-cgt-ratp@wanadoo.fr



Editorial

aux mensonges du gouvernement

par Gérard BALLAIS

Le gouvernement nous trompe : impossible de revaloriser le pouvoir d'achat des retraités, les caisses de l'Etat sont vides, la France est en faillite.

Le Président aurait découvert en arrivant à l'Elysée cet état de fait alors qu'il se déclarait être le candidat du pouvoir d'achat. NON ce n'est pas crédible !

D'où proviennent les 14 milliards d'euros du somptueux cadeau fiscal aux plus riches et aux patrons ? Ce coût pour les finances publiques devait être aisément compensé par de nouvelles rentrées fiscales obtenues grâce au regain de croissance suscité pour ce type de mesures. Mais c'est tout l'inverse qui se produit, c'est la croissance que la conjoncture ne cesse de dégrader sous le double effet de la crise financière et des politiques de rigueur européennes. Résultat : il faut s'attendre à de nouvelles ponctions drastiques sur les dépenses publiques et sociales.

Les retraités du régime général doivent, eux, se contenter de 1,1 % et de 1,3 % au titre des complémentaires AGIRC et ARRCO alors que la réserve dite technique est de 55 milliards d'euros.

Le trou de la Sécurité Sociale est à ce jour de 11 milliards d'euros. Or selon le rapport des comptes de la Sécu, la dette de l'Etat due au non reversement d'une partie des taxes (tabac, alcool, primes d'assurances automobile, industries polluantes, la part TVA, retards de paiements pour les contrats aidés et certaines entreprises) la dette s'élève à 20,1 milliards d'euros.

Si le gouvernement avait tenu ses engagements la Sécu serait excédentaire de 9,1 milliards d'euros.

Une augmentation des salaires de 4,5 % se traduirait par une recette qui comblerait le déficit de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV).

Alors qu'une caste de dirigeants d'entreprises s'enrichit follement au moment où le pouvoir d'achat des français est en berne, les patrons du CAC 40 s'offrent un bonus de 40 % par rapport à 2006. La moitié des grands patrons du CAC 40 ont touché comme rémunération annuelle 6,175 milliards d'euros, quant à l'autre moitié leurs rémunérations sont de 2,679 milliards d'euros. Les patrons des plus petites entreprises ne sont pas en reste avec 882 000 €.



La patronne des patrons Laurence PARISOT s'est évidemment félicitée d'un tel résultat.

Le gouvernement propose de relever les minima sociaux qui sont de 628 €, de 200 €. C'est carrément indécent au regard de tous ces milliards d'euros qui circulent en bourse.

OUI, l'argent existe ! L'heure est à la mobilisation pour une véritable revalorisation des pensions. Pas de pensions inférieures à 1 500 € et 300 € de rattrapage immédiat ne serait que justice.

Monsieur le Président, assez de mensonges, respectez vos engagements de campagne.

REFORME DES RETRAITES

UN REcul SOCIAL SANS PRECEDENT

Ni les salariés, ni la CGT, première organisation syndicale à la RATP, ni la SNCF, ni EDF-GDF, n'étaient demandeurs d'une réforme de leur régime de retraite.

Pour sa part, la CGT n'a eu de cesse de dénoncer :

- L'augmentation de la durée de cotisation,
- La suppression des bonifications,
- La mise en place d'un dispositif de décote,
- L'indexation des pensions sur les prix.

La CGT reste fermement opposée à ces mesures qui pénalisent les salariés par une baisse généralisée du niveau des pensions, qui fragilisent et remettent en cause, à terme, notre système de retraite solidaire par répartition !

Cette réforme constitue un recul social majeur, dans la continuité des réformes imposées dans le privé dès 1993 et dans la fonction publique en 2003. Cette politique consiste à diviser les salariés entre eux, à les culpabiliser et préfigure d'autres attaques généralisées dès 2008, notamment par l'allongement de la durée de cotisation au-delà des 40 annuités...

Ces réformes successives visent à diminuer le niveau du taux de remplacement (niveau de la pension) de notre système par répartition au profit de dispositifs d'assurances privées individuels (système par capitalisation).

En ouvrant le dossier « régimes spéciaux de retraites » et en voulant imposer « sa » réforme, **le Président de la République a créé un conflit social majeur**.

Les mobilisations massives d'octobre et novembre ont permis aux agents d'exprimer clairement leur rejet de cette réforme gouvernementale, leur refus de cette politique de destruction des acquis sociaux.

Ces mobilisations puissantes dans certains secteurs de la RATP, ont dû de confronter à la manipulation médiatique de l'opinion publique, aux discours démagogiques, à des stratégies syndicales divergentes... autant d'éléments qui n'ont pas pu créer les conditions de repousser en bloc cette réforme.

Au-delà du maintien du régime spécial, les négociations ont notamment abouti sur plusieurs points (entre autres):

- 1) Réunion annuelle entre la RATP, la Caisse de Retraite du Personnel RATP (C.R.P.) et les organisations syndicales sur le niveau des pensions,
- 2) Création d'échelons supplémentaires à 26 et 28 ans d'ancienneté,
- 3) Intégration de la « compensation cotisation retraite » dès 2008 (paliers de 0,6% par an pendant 4 ans, soit 2,4%) dans l'assiette cotisable ; etc.....

Commentaire du Comité de Rédaction :

Pour l'USR, (point 1), nous irons à la réunion annuelle (RATP, C.R.P., Organisations Syndicales) avec nos propres revendications développées dans la lettre adressée à la Direction .

Les points 2 et 3 ont été créés pour compenser la baisse du taux de remplacement qui passe de 2 % à 1,825 % et, sous la condition de respecter l'esprit de la réforme en travaillant 2,5 années supplémentaires, portant ainsi le nombre d'annuités de 37,5 à 40 (soit 160 trimestres).

L'action de nos camarades actifs a permis, comme le dit l'Union Syndicale d'enlever tout préalable à l'ouverture de négociations. Il n'en demeure pas moins vrai que l'on peut regretter qu'il n'y ait pas eu une plus forte mobilisation dans certains services. Dommage !

Même si pour la CGT, force est de constater que le compte n'y est pas, accuser « Pierre ou Paul » ne changera plus rien à ce qui a été acté. Le décret, sur ce qui reste quand même à la RATP un régime spécial de retraite a été publié au Journal Officiel le 16 Janvier dernier.

Mais comme il est dit plus haut : rien n'est définitivement acquis : on parle déjà de 41 annuités, et une nouvelle réforme des retraites doit être discutée cette année.....

NB : L'USR, sur la base d'un document de l'Union Syndicale CGT/RATP, a voulu vous rendre compte, succinctement, des enjeux qui se sont posés lors des négociations. Pour celui ou celle qui désire ce document, il est à votre disposition, sur demande de votre part.

Caisse de Retraites du Personnel de la RATP.

Avis sur le projet de réforme du régime spécial de retraite à la RATP



Le 7 janvier, les membres du Conseil d'Administration de la CRP étaient convoqués pour donner un avis sur la réforme de notre régime spécial.

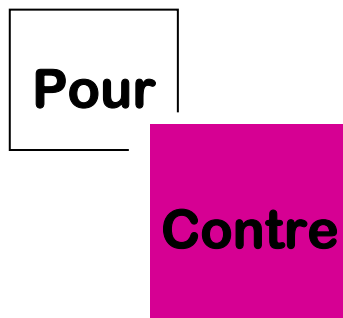
Après une intervention, rappelant son opposition à l'ensemble du décret, au regard de tous les éléments d'analyses comme de nos revendications, la CGT RATP, au travers du vote

de ses administrateurs à la CRP, exprimera une nouvelle fois son opposition au projet de décret proposé aujourd'hui qui entérine notamment un allongement de la durée de cotisation au-delà des 40 annuités.

L'action des salariés sera de nature à ne pas se résigner à cette pseudo fatalité.

Une précision : pour comprendre le vote des Administrateurs de la Caisse de Retraites du Personnel RATP, il faut savoir que les Administrateurs sont à parité ; 12 membres de la Direction et 12 membres des syndicats, mais la voix du Président est prépondérante, donc.....

**Après les différentes interventions des organisations syndicales,
le Président a mis aux voix le décret :**



- **Contre : 9 (6 CGT, 1 CFDT, 1 CFE/CGC, 1 FSI),**
- Pour : 12 (membres de la Direction),
- Abstention : 0

COMME CHACUN PEUT LE CONSTATER, PAS DE VOTE UNSA (3 VOIX).

La CGT croyait à un front uni contre ce texte.

L'UNSA a quitté la séance AVANT le vote. Si l'UNSA était restée avec les autres O.S. lors de ce vote, cela aurait fait 12 voix **CONTRE** et 12 voix POUR.

Le texte serait donc passé avec la voix prépondérante du Président. Cette décision politique de l'UNSA a permis à ce texte d'avoir un peu de légitimité.

A vous de juger !

C. ROBINET
Administrateur CGT Retraité à la CRP

EXTRAITS DE L'ALLOCATION DE NOTRE SECRETAIRE GENERAL

LE 31 JANVIER 2008,

LORS DE LA REPRISE DES CARTES DE L'I.D.F

A MONTREUIL

Chers(es) Camarades,

Tout d'abord je tiens à remercier tous les camarades qui ont répondu présent aujourd'hui à notre initiative de remise de cartes de la région parisienne, ainsi qu'à tous nos invités [...].

Nous venons de terminer l'année 2007 avec 1082 FNI, 106 NA, 498 PAC, 44 syndiqués supplémentaires.

Mais rien n'est le fruit du hasard. Notre activité revendicative, notre capacité de rassembler chaque année des milliers de retraités ont permis de remporter de véritables succès sur la politique de la Direction. Entre autres :

- ❖ création d'un coefficient majorateur 13^e pension pour tous les retraités,
- ❖ revalorisation de 25 % des CESU,
- ❖ création d'une lettre aux retraités avec l'expression des organisations syndicales de retraités, qui a disparu depuis la création de la CRP.

Cette expression était très appréciée des retraités. Nous exigerons que la Direction respecte ses engagements et publie de nouveau la lettre aux retraités car elle nous était très utile, comme support, lors des élections des retraités CCAS et CRP [...].

Je voudrais saluer l'action des agents qui ont su résister aux pressions du gouvernement, et de la presse qui a martelé à longueur de journée le côté privilégié de nos camarades et collègues. La mobilisation a permis de freiner les ambitions du gouvernement qui voulait aller plus vite et plus loin dans la réforme.

Malheureusement, cela n'a pas permis de sauvegarder l'intégralité de notre régime de retraite. Les retraités ont contribué, financièrement, à leur manière, en versant à la solidarité des grévistes, puisqu'un chèque de 5 000 € a été remis à l'Union Syndicale [...].

Nous avons écrit à la Direction. Quelque soit sa réponse, il est prévu de se revoir avec les autres O.S., pour envisager la construction d'une action de rassemblement à Bercy, ou pourquoi pas une manifestation à la CRP le jour d'un Conseil d'Administration.

En tout état de cause, si nous ne réussissons pas à construire une action unitaire, **la CGT sera seule, comme elle le sera le 17 avril prochain** pour faire évoluer nos

revendications en matière de protection sociale comme nous l'avons fait en 2006 et 2007.

Vous l'avez bien compris, nous ne sommes pas tombés d'accord avec les autres O.S. pour une action unitaire à la CCAS. Ce qui signifie qu'il faut une forte mobilisation des camarades pour construire un rassemblement de masse ce jour là. Notre crédibilité est en jeu. Sans oublier que les élections des administrateurs retraités à la CCAS sont en fin d'année [...].

Tous les acquis du Conseil National de la Résistance disparaissent peu à peu, remise en cause de la laïcité ; etc..... Oui il est grand temps de réagir, de dire stop : trop c'est trop d'autant que nous ne sommes qu'au début d'un grave recul social [...].

Merci



3 mois de pension

3 mois de pension

Encore des attaques de la part de la Direction Générale.

L'USR vous informe sur tous les mauvais coups. Le dernier en date : l'allocation décès.

Historique :

En septembre 2007, la Direction voulait supprimer à partir du 1^{er} janvier 2008, l'allocation décès.

Notre dernière action à Bercy a permis pour tous les retraités et ceux partant jusqu'au 31 décembre 2008 de garder et d'obtenir sur demande une allocation décès équivalente à 3 mois de pension.

Lors d'une audience, la Direction a souhaité supprimer cette allocation pour les futurs retraités pour la remplacer sous une autre forme qui reste à définir et serait versée pendant leur activité.

A la séance du 8 février 2008 le Conseil d'Administration de la RATP, a émis un vote négatif.

La Direction s'est donnée un an pour résoudre le problème.

Aujourd'hui :

Elle a convoqué une « Inter » le 11 février pour négocier avec les organisations syndicales en proposant de transformer cette allocation décès en « Aide au financement des frais d'obsèques du retraité », à partir du 1^{er} janvier 2009.

L'ensemble des O.S. présentes (hormis SUD, présente, mais qui ne s'est pas exprimée) a rejeté :

- Le plafonnement à 6 000 euros (qui représente 3 fois le niveau moyen des pensions directes versées par la CRP au 31/12/2007) et qui de ce fait est déjà atteint par un grand nombre et va dans le temps être rapidement dépassé,
- L'introduction d'un plafond de ressources mensuelles : inférieur ou égal à 2 684 euros pour une personne seule, inférieur ou égal à 3 758 euros pour un couple. Ce qui va réduire considérablement le nombre de bénéficiaires potentiels,
- Le fait de déduire dans le calcul du montant qui sera versé, les prestations versées par une couverture complémentaire, une assurance décès, etc...

L'intersyndicale doit se revoir dans un mois. Problème à suivre.

A ce jour, pour nous retraité :

Comme nous l'avons déjà expliqué, (voir METRO/BUS n° 275), lors du décès de votre conjoint(e), vous devez faire une demande à la Régie pour bénéficier de l'allocation décès, qui se traduit par un versement de 3 mois de pension, entièrement à la charge de la RATP.

PRENONS UN SIMPLE EXEMPLE CHIFFRE : 1000 € DE PENSION.

- La pension de réversion sera d'environ 500 €, qui vous sera allouée les mois suivant le décès,
- Vous faites la demande citée plus haut, le mois suivant vous toucherez en plus $1000 \times 3 = 3000$ €

Précisions :

- le(la) décédé(e) doit être agent RATP bien sûr.
- le bénéficiaire de cette allocation peut être un ayant droit qui était à la charge du décédé

. C. ROBINET

4 mars 2008

Nouvelle rencontre avec les O.S. de retraités



Suite à la réponse de Madame THEOPHILE à notre courrier (voir page 11) les organisations syndicales de retraités ont décidé d'examiner cette situation pour envisager la riposte.

Le 4 mars la CGT, la CFDT, l'UNSA, FO se sont rencontrées.

Après un tour de table, l'ensemble des représentants a mis l'accent sur :

- La 13^e pension pour tous,
- Les basses pensions,
- Maintien de l'allocation décès dans sa forme actuelle.

Mais surtout, le problème récurrent, c'est la baisse du pouvoir d'achat en 2008.

Nous, les retraités nous sommes en capacité de réagir.

Nous refusons d'attente la réunion tripartite envisagée vers la fin du 1^{er} semestre. Pour cette raison, les organisations syndicales de retraités appellent à un rassemblement à Lyon/Bercy le 24 avril 2008.

La Direction de la RATP peut et doit répondre favorablement au rattrapage du pouvoir d'achat :

L'ARGENT EXISTE

**En conclusion, nous vous demandons
avec l'ensemble des organisations syndicales de retraités
de faire du 24 avril à 10 heures
(sans oublier le 17 avril, manifestation CCAS)
un grand rassemblement
à la Direction de la RATP à Bercy.**

Métro - Bus

*Journée
de la
femme
08 mars
2008*



Les retraités
de la
cgt
RATP